



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 249

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR LA
CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RELATIVEMENT AU NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE
COMITÉ**

**Avis de motion donné le 18 décembre 2018
Adopté le 23 janvier 2019
En vigueur le 27 janvier 2019**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin que le nombre de membres qui le composent soit haussé à sept. Ainsi, le nombre de membres composant le comité qui résident dans l'arrondissement et qui ne sont pas membres du conseil de la ville est augmenté à six et un membre fait partie du conseil de l'arrondissement.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 249

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RELATIVEMENT AU NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 5 du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 5, est modifié par le remplacement du nombre « six » par le nombre « sept ».
2. L'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement, au deuxième alinéa, du nombre « cinq » par le nombre « six ».
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme relativement au nombre de membres qui le composent soit haussé à sept. Ainsi, le nombre de membres composant le comité qui résident dans l'arrondissement et qui ne sont pas membres du conseil de la ville est augmenté à six et un membre fait partie du conseil de l'arrondissement.